Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261101-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : **33**
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-01 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) – Demande de subvention 2027 pour l'Entreprise à But d'Emploi (EBE1) « Au Cœur de l'Emploi »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », et notamment son article 9 ;

Vu La délibération du Conseil municipal de Ploufragan du 12 juillet 2022 validant le projet TZCLD sur le territoire et la participation de la commune à sa mise en œuvre et notamment la création d'une EBE ;

Vu la demande de subvention présentée par l'EBE « Au Cœur de l'emploi » ;

Considérant la nécessité de versement de la subvention 2027 afin de permettre le fonctionnement de l'EBE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 13 666,40 € à l'association « Au Cœur de l'emploi » au titre de l'année 2027, afin de participer au fonctionnement de l'EBE ;

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261101-DE

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette subvention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)